

---

MONDEVILLE  
**Mise en place de l'assainissement collectif du centre bourg**

Réunion publique de présentation des travaux  
parties publiques et privées.

Mardi 13 juillet 2017



## ORDRE DU JOUR

Présentation des travaux sur domaine public

Présentation de l'opération

Points réglementaires / financiers

Planning

Formulaires d'enquêtes

## Historique

- Schéma Directeur d'assainissement (2011) → 10 scénarii étudiés (ANC / AC) ; collectif retenu pour le centre bourg
- Zonage d'assainissement mis à l'enquête publique (mars 2012) → zone à assainir en collectif limitée au centre bourg où l'ANC était prohibitif (140 habitations environ)
- Consultation et choix d'un maître d'œuvre (juin 2014)
- AVP : novembre 2014
- Démarches réglementaires (espace boisé classé, etc) : sept. 2016
- Projet : décembre 2016
- Choix des entreprises : mai 2017

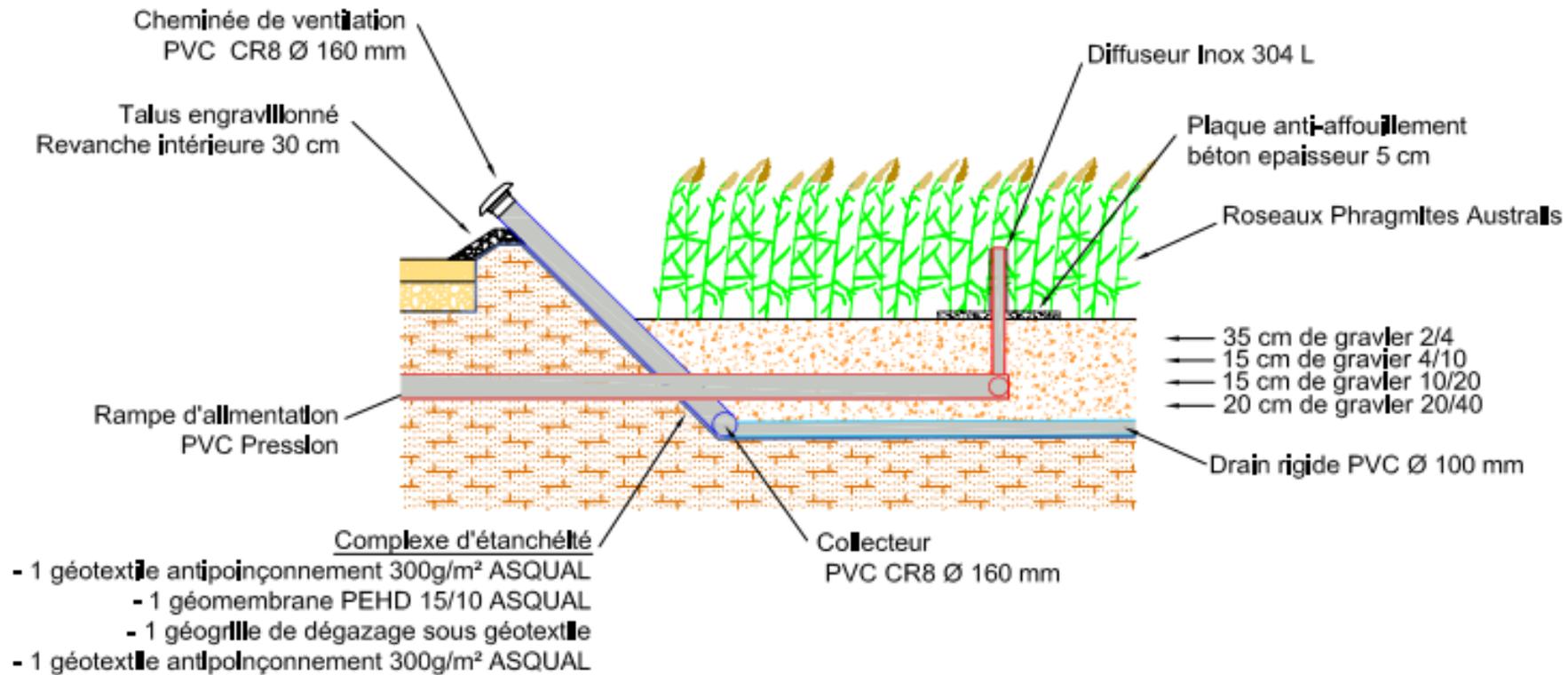
## Principaux acteurs

- Maître d'ouvrage (depuis janvier 2016): communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)
- Maître d'œuvre : SETEC HYDRATEC
- Financeurs : Agence de l'eau Seine Normandie, département de l'Essonne
- Lot n°1 : canalisation sous domaine public : CISE TP
- Lot n°2 : station d'épuration : ERSE
- Lot n°3 : travaux sur domaines privés : GIRARD MAITR'O

## Station d'épuration par filtres plantés de roseaux :

- Les eaux brutes sont filtrées sur des lits de sables sur lesquels sont plantés des roseaux.
- l'action des roseaux est essentiellement mécanique : ils perforent la couche de boues pour aider l'infiltration et ventiler le lit
- Les effluents sont « frais » (pas de fosses septiques) et aérés donc pas d'odeurs
- Les boues produites sont similaires à du compost
- Dimensionnée pour 400 équivalents habitants
- Performance de 80% à 85% selon les paramètres

## COUPE TYPE 1er ETAGE





Commune de MONDEVILLE (91 590)

Création du réseau d'assainissement  
et de la station d'épuration

PROJET - Station d'épuration

VUE EN PLAN



setec  
hydratec  
Mette à jour  
hydratec - agence Paris sud  
bâtiment Octopus  
11, Rue Georges Charpak  
77127 - LESUS-SAINT  
Tél : 01.70.01.01.30  
Fax : 01.64.13.00.32  
mail : hydratec.lassain@hydrasetec.fr

Echelle : 1/400  
016\_34704

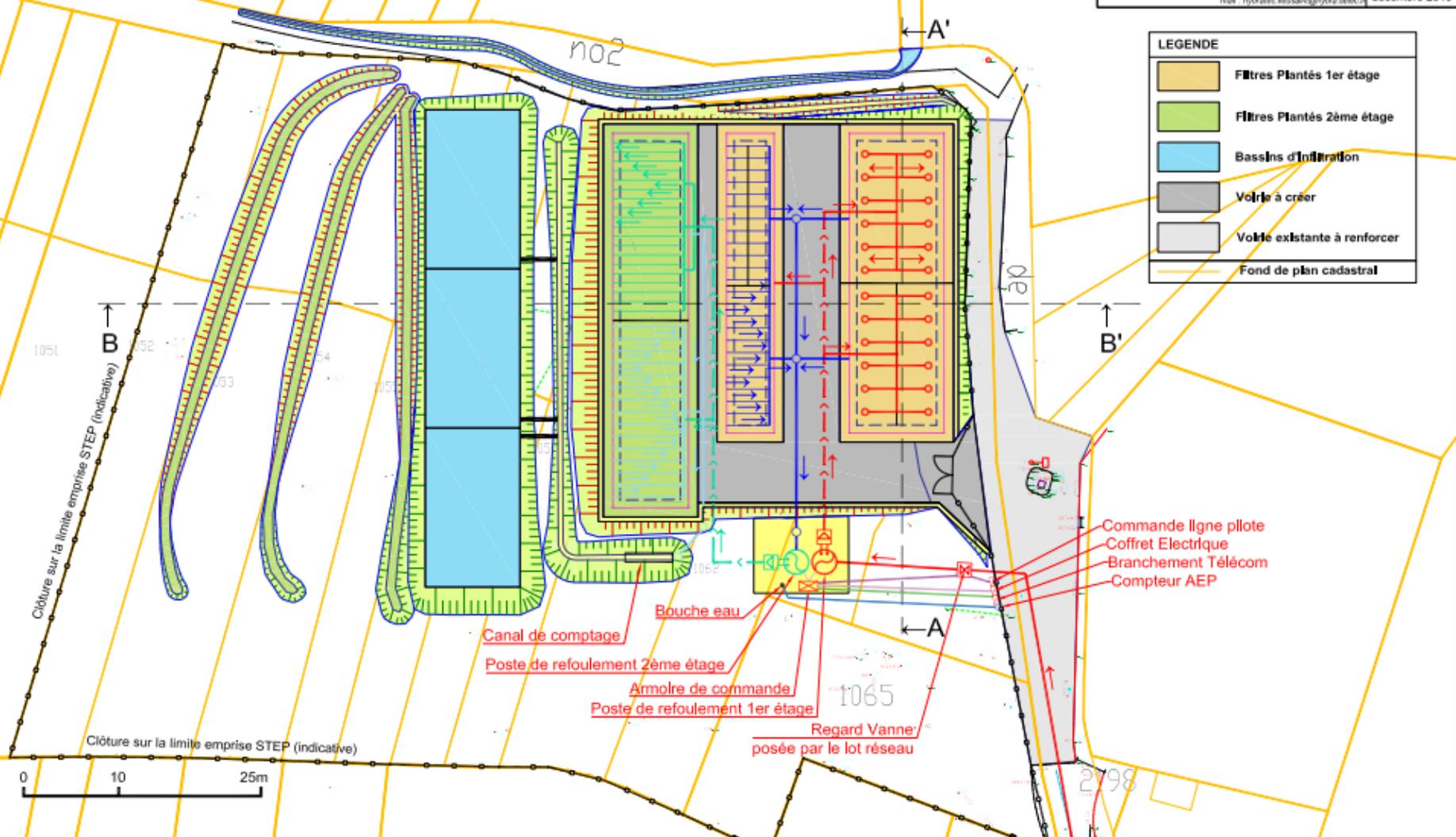
PRO STEP

décembre 2016



rural

LEGENDE	
	Filtres Plantés 1er étage
	Filtres Plantés 2ème étage
	Bassins d'Infiltration
	Voie à créer
	Voie existante à renforcer
	Fond de plan cadastral





Commune de MONDEVILLE (91 590)

Création du réseau d'assainissement  
et de la station d'épuration

AVANT PROJET - Réseaux Assainissement

VUE EN PLAN



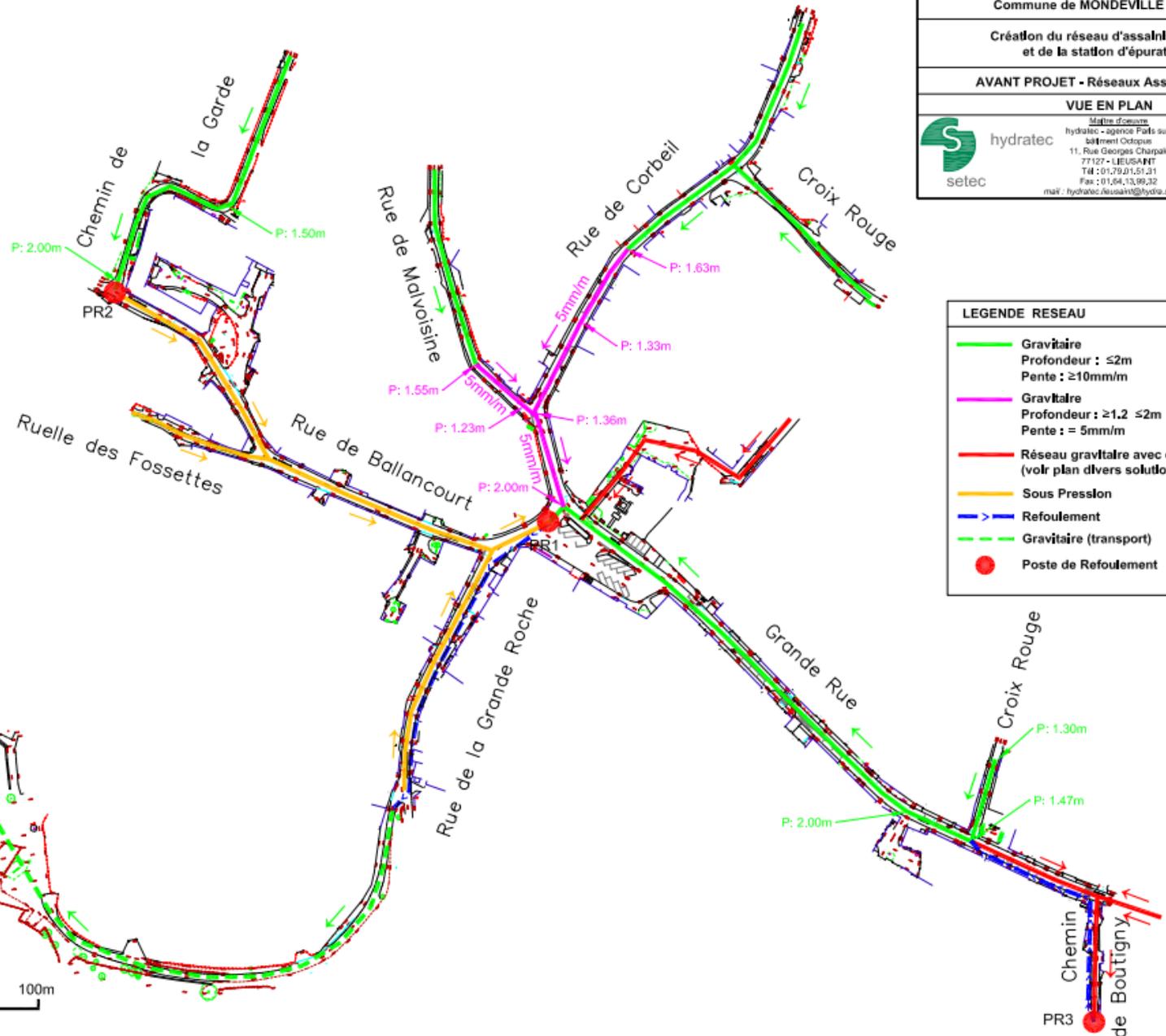
Maitre d'œuvre  
hydratec - agence Paris sud  
bâtiment Octopus  
11, Rue Georges Charpak  
77127 - LIEUSANT  
Tél : 01 79 01 51 31  
Fax : 01 64 13 99 32  
mail : hydratec.assainit@hydra.setec.fr

Sans Echelle

016\_34704

AVP Réseau

Novembre 2014



LEGENDE RESEAU	
	Gravière
	Profondeur : ≤2m
	Pente : ≥10mm/m
	Gravière
	Profondeur : ≥1.2 ≤2m
	Pente : = 5mm/m
	Réseau gravitaire avec contrainte (voir plan divers solutions)
	Sous Pression
	Refoulement
	Gravière (transport)
	Poste de Refoulement

0 50m 100m



Commune de MONDEVILLE (91 590)

Création du réseau d'assainissement  
et de la station d'épuration

AVANT PROJET - Réseaux Assainissement

VUE EN PLAN



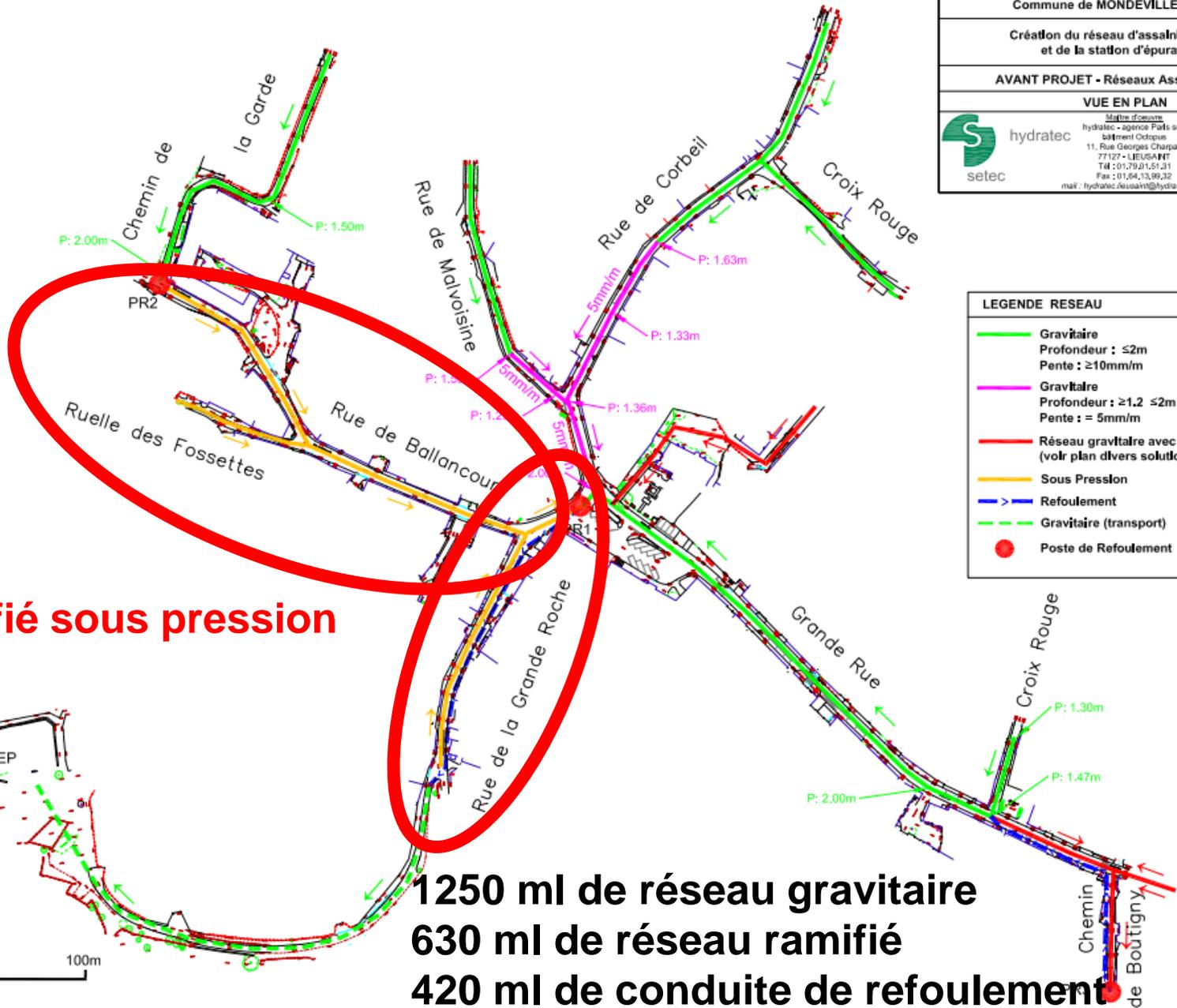
hydratec  
Mairie de Mondeville  
hydratec - agence Paris sud  
bâtiment Octopus  
11, Rue Georges Charpak  
77127 - LIEUSANT  
Tél : 01 79 01 51 31  
Fax : 01 64 13 99 32  
mail : hydratec.assainit@hydra.setec.fr

Sans Echelle

016\_34704

AVP Réseau

Novembre 2014



LEGENDE RESEAU	
	Gravitaire Profondeur : ≤2m Pente : ≥10mm/m
	Gravitaire Profondeur : ≥1.2 ≤2m Pente : = 5mm/m
	Réseau gravitaire avec contrainte (voir plan divers solutions)
	Sous Pression
	Refoulement
	Gravitaire (transport)
	Poste de Refoulement

**Ramifié sous pression**

**1250 ml de réseau gravitaire**  
**630 ml de réseau ramifié**  
**420 ml de conduite de refoulement**

## Ramifié sous pression :

- roches à faible profondeur → gravitaire prohibitif (1,5 à 2,5m de profondeur avec des largeurs de tranchée de 1m environ)
- Solution sous-vide étudiée mais écartée
- Ramifié sous pression retenu sur Grande roche, Fossettes et Ballancourt
- Une pompe (spécifique) chez chaque riverain refoule dans une conduite de refoulement commune
- Consommation électrique similaire à un frigo = 5 à 10 €/ an

## Planning des travaux canalisation :

- Démarrage : 1<sup>er</sup> juillet
- Juillet – aout : rue de Corbeil et Grande rue
- Travaux par secteurs
- Fin des travaux : janvier 2018

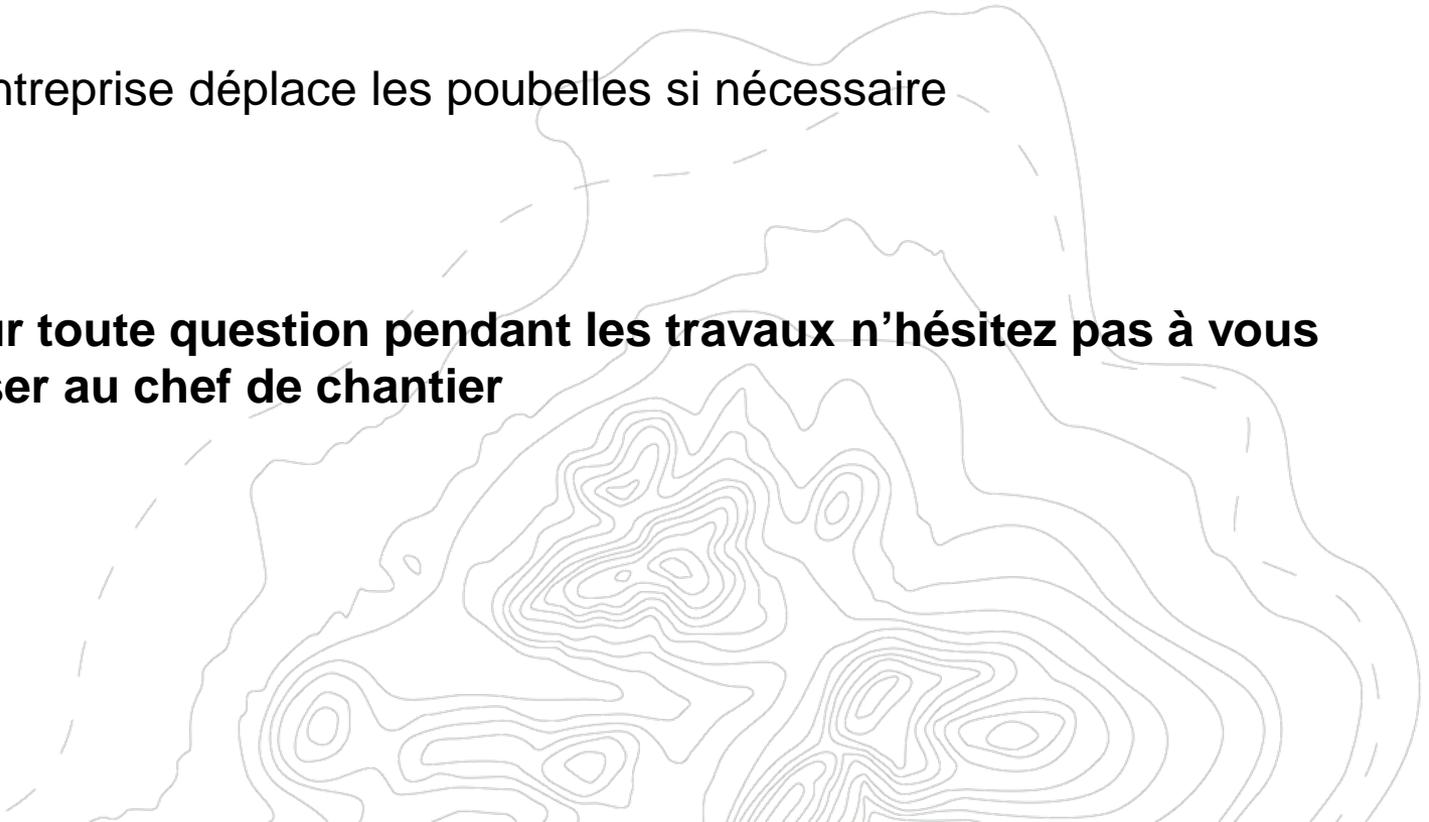


## 1 – travaux sur domaine public

### Déroulement des travaux canalisation :

- En journée : rues barrées sauf secours
- En soirée : accès riverains possible (sauf cas particulier)
- L'entreprise déplace les poubelles si nécessaire

**→ Pour toute question pendant les travaux n'hésitez pas à vous adresser au chef de chantier**





# Les travaux sur domaine privé

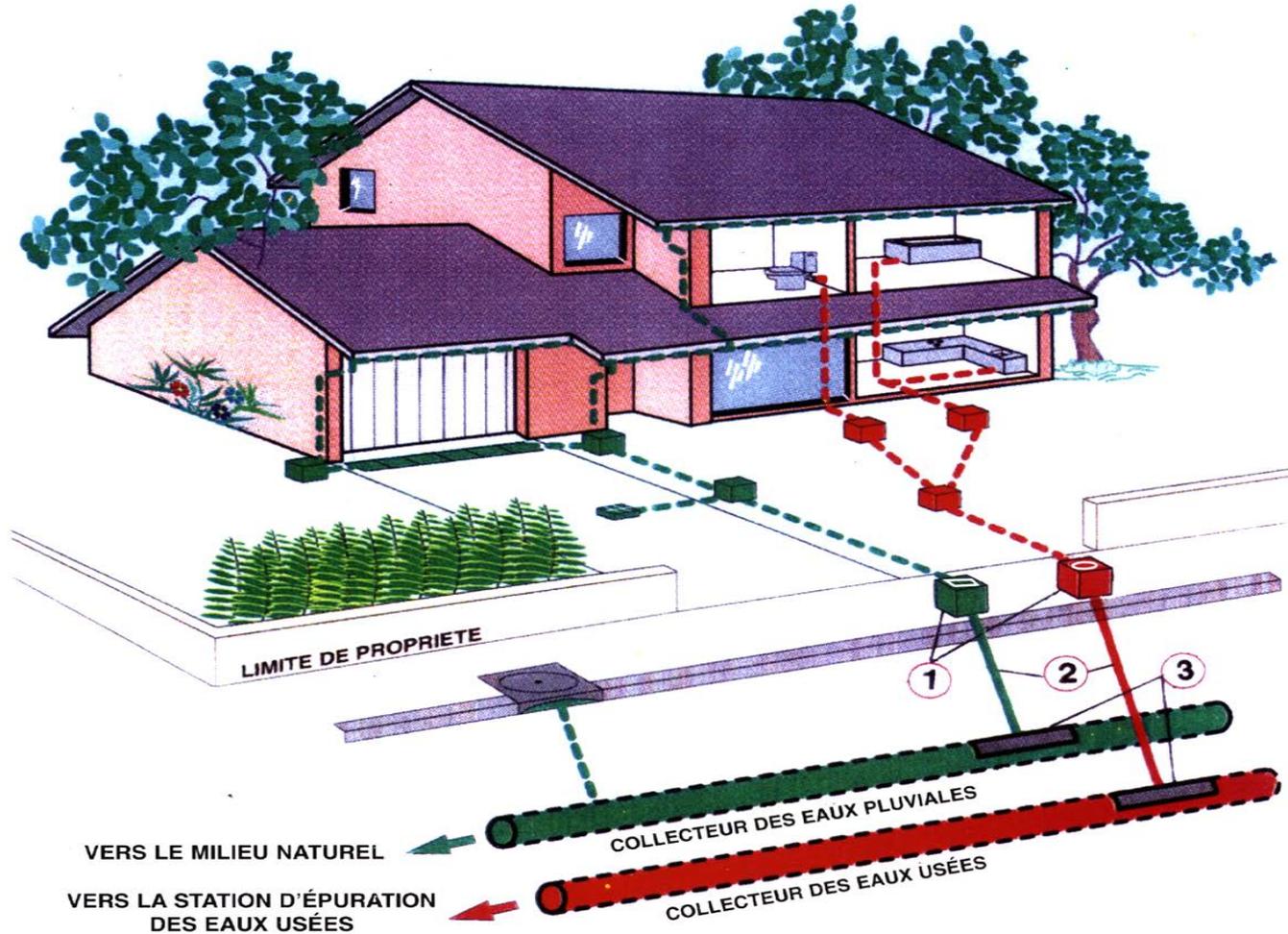




## Point Règlementaires

- Les travaux sur domaine privé incombent en intégralité à son propriétaire
- Le règlement d'assainissement impose la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales.
- Le raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public (Code de la Santé Publique).
- La collectivité perçoit la redevance assainissement (sur le m<sup>3</sup> du prix de l'eau) dès la mise en service du réseau
- En cas de non-conformité d'un raccordement, la Collectivité est en droit de doubler la taxe d'assainissement pour le riverain concerné

# Contexte réglementaire



## Fonctionnement de l'opération groupée

La participation à l'opération groupée est :

- Volontaire (pas d'obligation, vous pouvez faire les travaux vous-même)
- Nécessaire pour obtenir les subventions (pas de subvention si vous faites faire les travaux vous-même)

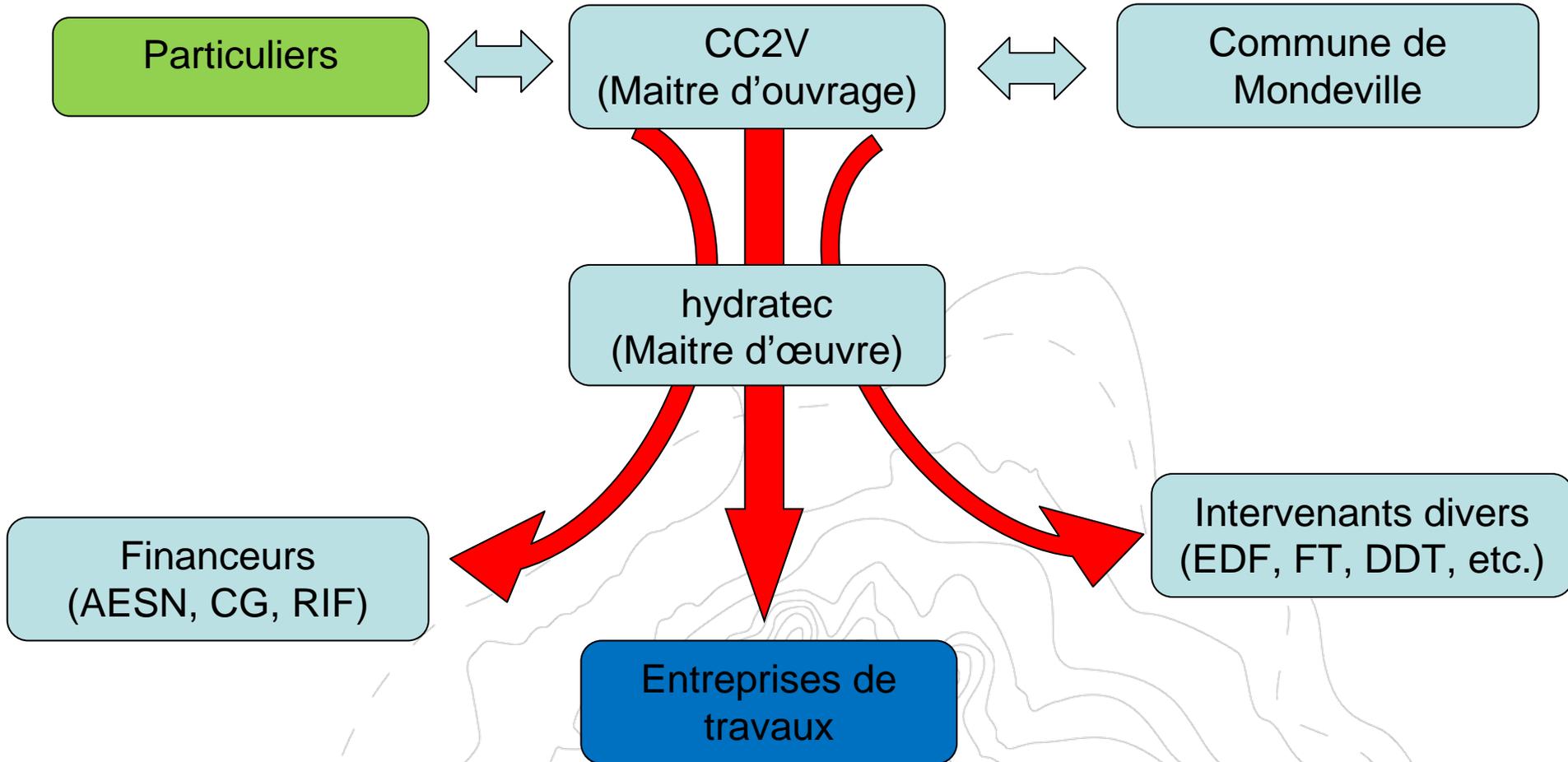
La signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage matérialise votre engagement :

En signant la convention vous mandatez la CC2V et leurs partenaires pour :

- Définir les travaux à réaliser
- Consulter les entreprises de travaux (marché public),
- S'occuper des démarches auprès des financeurs,
- Piloter l'exécution des travaux,
- Contrôler la bonne exécution des travaux,
- Percevoir les subventions.



## Délégation de maîtrise d'ouvrage



## La convention – les grandes lignes

- Reste à charge = 1 400 € forfaitaire pour tous
- Constat d'huissier avant le démarrage des travaux
- Dégager les accès aux ouvrages
- Possibilité de faire faire des travaux annexes par l'entreprise MAIS non couverts par la convention
- Garantie décennale de l'entreprise et du maître d'œuvre
- Remise en état des lieux « à l'identique » sauf engazonnement non compris
- Postes de refoulement et postes ramifiés sous pression : raccordement sur une boîte de dérivation mise en place par vos soins à moins de 10m du poste ; consommation à votre charge
- Postes ramifiés sous pression : propriété et exploitation conservée par la CC2V ; **entretien courant par vos soins**



**QUESTIONS ?**

